

Politique de traitement des données à caractère personnel des porteurs de projets

Job'In asbl

25/05/2018

1. Contexte

Le présent règlement a pour objet de mettre en œuvre les obligations d'information et de transparence prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après RGPD). Il vise plus spécifiquement à informer les porteurs de projets de Job'In asbl sur le traitement des données à caractère personnel les concernant, sur la finalité de ce traitement ainsi que sur la durée du traitement.

Les droits des porteurs de projets dans le cadre du traitement des données à caractère personnel sont également repris dans le présent règlement.

2. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Job'In asbl – avenue Blonden, 29 – 4000 Liège se conforme à l'ensemble des dispositions légales relatives à la protection des données à caractère personnel, en ce compris les dispositions du RGPD.

3. Données à caractère personnel qui font l'objet d'un traitement

Le RGPD définit les données à caractère personnel comme étant « *toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale* ».

Dans le cadre de son fonctionnement, Job'In asbl traite un certain nombre de données à caractère personnel de ses porteurs de projet :

3.1. Données obtenues directement auprès des porteurs de projets :

- Nom, prénom, adresse, date de naissance, état civil, numéro de registre national ;
- Adresse professionnelle
- Numéro de compte bancaire ;
- Numéro de téléphone ;
- Adresse email personnelle et professionnelle.

4. Finalité et base juridique du traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel mentionnées au point 3 sont traitées par Job'In pour permettre la réalisation des rapports d'activités à remettre, à échéances régulières, aux pouvoirs subsidiaires. Ces données sont également demandées lors des audits de contrôles effectués par ces mêmes pouvoirs subsidiaires.

5. Durée du traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel mentionnées au point 3 sont conservées pendant une période imposée par les pouvoirs subsidiaires :

5.1 Fonds social européen – FSE

L'ensemble des pièces justificatives relatives aux dossiers de solde doit être conservé au siège administratif de l'opérateur pendant une période de trois ans à compter du 31 décembre suivant la clôture de la programmation 2014-2020 (présentation des comptes finaux par l'Autorité de Gestion auprès de la Commission Européenne). Ceci signifie que tous les documents doivent être archivés et conservés **jusqu'au moins le 31 décembre 2028**, sans préjudice d'autres dispositions légales notamment en cas de litige ou d'autres procédures : loi relative à la comptabilité des organismes, respect des délais au niveau judiciaire, etc.

Par pièces justificatives, il faut entendre (...) les documents nécessaires à justifier des présences (fichiers personnel et stagiaires, feuilles de présence, time-sheet, etc...). En bref, tout document susceptible d'être exigé lors d'un contrôle ou d'un audit.

5.2 Fonds Européen de développement régional – FEDER

Il est demandé aux bénéficiaires de conserver tous les documents en lien avec les contrôles réalisés durant **une période de minimum trois ans après la clôture financière des programmes européens au niveau de l'Etat membre**, et non pas après la fin du projet (cf. règlement (UE) n° 1303/2013, article 140).

Le bénéficiaire est donc tenu de conserver au moins jusqu'au 31 décembre 2028 tout document, facture, justificatif ou autre document généralement quelconque liés à la réalisation du projet ou des projets du portefeuille (sans préjudice d'autres dispositions légales notamment en cas de litige ou d'autres procédures).

6. Droits du porteur de projet

6.1. Accès aux données personnelles

Le porteur de projet a le droit de prendre connaissance des données à caractère personnel qui le concernent ainsi que des spécificités du traitement, en ce compris la finalité du traitement de ces données. Le porteur de projet peut demander une copie des données. Le cas échéant, cette copie est fournie gratuitement au porteur de projet.

6.2. Rectification ou effacement des données personnelles

Le porteur de projet peut exiger que des données inexactes le concernant soient corrigées ou complétées dans les meilleurs délais.

Le porteur de projet peut exiger l'effacement des données à caractère personnel le concernant dans les meilleurs délais lorsque ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées, lorsqu'il n'existe plus de finalité légitime pour le traitement, lorsque le porteur de projet revient sur son consentement au traitement de certaines

données et que Job'In ne peut se fonder sur une autre finalité légitime pour le traitement, sans préjudice aux dispositions prises par les autorités européennes en matière de justification et de contrôle des subsides octroyés (cf. **5. Durée du traitement des données à caractère personnel**)

6.3. Limitation du traitement des données personnelles

Le porteur de projet peut exiger la limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant lorsqu'il conteste l'exactitude de ces données (Job'In s'engage alors à répondre maximum après 1 mois à la demande de la personne) ou s'oppose au traitement des données (conformément au point 6.4.).

Dans ce cas, les données ne peuvent être traitées (à l'exception de leur conservation) qu'avec le consentement du porteur de projet concerné, ou pour la constatation de l'exercice ou la défense de droits en justice ou pour la protection des droits d'une autre personne.

6.4. Opposition au traitement des données personnelles

Hormis les données à caractère personnel qui sont nécessaires au respect des obligations contractuelles ou légales de Job'In asbl, le porteur de projet peut s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel le concernant pour des raisons tenant à sa situation particulière.

6.5. Portabilité des données personnelles

Le porteur de projet a le droit de recevoir les données à caractère personnel qui le concernent et qu'il a fournies à Job'In asbl, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement. Ce droit n'est ouvert que si le traitement est effectué par des procédés automatisés.

Le porteur de projet peut exiger que le transfert ait lieu directement entre Job'In asbl et un autre responsable du traitement si ce transfert est techniquement possible.

6.6 Droit de retirer le consentement

Lorsque la licéité du traitement de données repose sur le consentement exprès du porteur de projet, celui-ci a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le traitement de ces données avant le retrait du consentement reste valable.

7. Mise en œuvre des droits des porteurs de projet

Si le porteur de projet souhaite exercer l'un des droits exposés ci-avant, il en informe Job'In asbl via l'adresse info@jobin.be qui prendra les mesures nécessaires pour satisfaire à cette demande.

Les suites données à cette demande sont communiquées au porteur de projet dans les meilleurs délais et en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Le cas échéant, ce délai peut être prolongé de deux mois en raison de la complexité et du nombre de demandes.

Le refus de donner suite aux demandes du porteur de projet ainsi que les raisons de ce refus, lui sont communiqués dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la

réception de la demande. En cas de refus, le porteur de projet a le droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (Commission vie privée) ou d'entamer une procédure devant la juridiction compétente (tribunal de l'entreprise).

8. Destinataires des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel reprises au point 3 suivantes sont transmises :

Type de données transmises	Transmise à/au	Finalité de la transmission
Coordonnées du porteur de projet : <ul style="list-style-type: none">- Nom- Prénom- Code postal- Age	La Région Wallonne FSE FEDER	Déclarations obligatoires auprès des pouvoirs subsidiaires.
Numéro de compte des porteurs de projet en couveuse d'entreprise et de ceux qui utilisent les chèques entreprises	Service comptable Réviseur d'entreprise	Déclaration obligatoire liée aux obligations et contrôles comptables de Job'in asbl.

9. Données du délégué à la protection des données (ou autre personne de contact pour les porteurs de projet)

Le porteur de projet peut prendre contact avec Job'In via l'adresse info@jobin.be pour toute question relative au traitement de ses données à caractère personnel ou à l'exercice de ses droits.

10. Mesures techniques et organisationnelles

Les mesures techniques et organisationnelles nécessaires sont prises par Job'In asbl pour assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel.

11. Modifications à la politique de traitement des données à caractère personnel des porteurs de projet

Le présent document de traitement des données peut être adaptée lorsque les circonstances l'exigent, par exemple dans l'hypothèse d'un nouveau transfert de données à un destinataire externe.